

DIVERSES INFORMATIONS

- Fermeture des agences le 15/03/18 pour l'appropriation d'une nouvelle version SI.
- Expérimentation conjointe avec le Fongécif CVL sur le CIF CDD (réduction des délais d'accès au dispositif, simplification administrative, promotion interne et externe) : mise en place d'un-e interlocuteur-trice privilégié-e à la PPSAD. → Le SNU a alerté sur la nécessité d'avoir deux personnes ressources au lieu d'une seule.
- Plan d'Investissement sur les Compétences (PIC) : signature prochaine d'une convention d'amorçage Etat/région pour subventionner des formations aux savoirs de base et/ou pour les populations non qualifiées ; budget Conseil Régional : 26 M€.

POINT SUR LE SARC INDEM DANS LE 41



Alors que les témoignages des collègues du 41 abondent sur la disparition du SARC Indem, l'Etablissement persiste à nous dire que non, le SARC est toujours planifié, qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle organisation mise en place, qu'il s'agit juste d'« éviter des déplacements inutiles » aux DE, qu'il y a eu une « communication maladroite sur la phase de démarrage ».

→ Le SNU rappelle que l'argument de la communication est souvent utilisé pour ne pas aborder les questions de fond et notamment celle traitant du service public de l'emploi : quel service public (et non quel service au public) voulons-nous ? Continuité, égalité d'accès et égalité de traitement constituent le service public que le SNU défend.

RAPPEL DES MISSIONS DES SERVICES CIVIQUES



A avoir en tête : les jeunes en service civique ne doivent pas exercer de tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant de la structure, ni d'activités exercées par

un-e agent-e de la structure d'accueil. Concrètement, à PE, les activités ne peuvent être celles de l'accueil/information de premier niveau, de contact/mise à jour des cv/des dossiers DE...

PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE NUMERIQUE DE PE



Entre un discours qui prône « la complémentarité entre l'offre de service physique et l'offre de service numérique » et des faits qui montrent une dématérialisation à outrance, on a de quoi devenir fou/folle à PE...

Petit rappel confirmé par l'Etablissement : la formation visio est sur la base du volontariat, le message reçu par les collègues indiquant « il vous est demandé de suivre la formation » est donc encore une fois une affaire maladroite... décidément, que de maladresses à PE !

AGENCE DE DEMAIN : RETOUR SUR TEST ET INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION

L'expérimentation menée à l'agence d'Orléans Nord semble pour la DR une réussite, malgré du mobilier inadapté, un retour en arrière avec des listes papier et des classeurs de réservations de bornes pila, l'absence de téléphone à l'accueil (ce qui permet à nos collègues de faire leur activité physique à chaque fois qu'ils ont besoin de contacter un-e collègue...) et du mal-être exprimé par les agents-es à l'accueil. Mais bon, on a des plantes, un canapé jaune en tissu... on nous avait annoncé 20 000 euros de budget pour cet essai et une rallonge pour la poursuite de l'expérimentation, mais la DR n'a pas voulu nous en préciser le montant.

Nous pensons qu'il aurait mieux valu investir dans l'embauche d'un-e collègue vu la taille de nos portefeuilles et que les demandeurs d'emploi avaient peu à faire de la couleur d'un siège, mais qu'ils voulaient être reçus par leur conseiller-ère dans des délais et conditions convenables.

INFORMATION SUR LE PROCESSUS MIS EN ŒUVRE A PE CONCERNANT LE DISPOSITIF LANCEURS D'ALERTE



PE se met en conformité avec le décret 2017-564 du 19/04/17 qui prévoit une procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte. Le référent doit disposer, par son positionnement, de la compétence, de l'autorité et des moyens suffisants à l'exercice de ses missions

→ L'Etablissement indique que le référent n'aura pas de positionnement particulier, mais qu'il disposera des moyens suffisants.

CREATION D'UNE EQUIPE A ORLEANS LOIRE ET TOURS RONSARD: INFORMATION EN VUE D'UNE CONSULTATION

Le SNU a donné un avis défavorable à la création d'une 3^{ème} équipe à Orléans Loire et espère que les 3 collègues CEDE de cette équipe ne sont pas ceux qui ont déjà été pointés du doigt comme éléments perturbateurs.

DELIBERATIONS

Délibération 2018-01 : Week-end thalasso Oléron du 22 au 24/06 (384€/personne)
Vote POUR : unanimité

Délibération 2018-02 : Prise en charge à hauteur de 200€/agent pour le week-end thalasso Oléron du 22 au 24/06
Vote POUR : CFDT – CFE-CGC – FO
Vote CONTRE : SNU (nous militons pour une prise en charge en fonction des revenus, ce n'est pas une surprise !).

Délibération 2018-03 : Adhésion d'un an à Primo Loisirs pour 10 800€
Vote POUR : CFDT – CFE-CGC – FO
Vote CONTRE : SNU (jusqu'à présent, l'adhésion était de 20000€ pour 3 ans !).

PROCHAIN CE LE 29 MARS 2018